

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2025-096**

EN DATE DU : **16 DÉCEMBRE 2025**

TOURISME : CONVENTION AVEC CREUSE TOURISME

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni au Chai à Bonnat selon convocation le 10 décembre 2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Philippe CHAVANT a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (18) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUSSANAIRE Béatrice, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, CHEMISIER Annick, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Eveline, POIRIER Michel, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (2) : Madame et Monsieur

Philippe GUETAT donne pouvoir à Didier THEVENET, Hélène PILAT donne pouvoir à Guy MARSALEIX

ECXUSÉS (7) : Mesdames et Messieurs

Jean-Claude AUROUSSEAU, Jacques AUSSOURD, Jean-François BOUCHET, Céline DARVENNE, Roger LANGLOIS, Martine POLLI, Florence ROUSSILLAT

| Membres | Présents | Votants | Exprimés | Pour | Contre |
|---------|----------|---------|----------|------|--------|
| 27 | 18 | 20 | 19 | 19 | 0 |

Vu la délibération 2021-057 portant sur le tourisme : convention de partenariat en ingénierie touristique avec l'ADRT,

Vu la délibération n°2023-086 en date du 18 décembre 2023 portant sur la convention avec l'ADRT,

Pour rappel, en 2021, une première convention de deux ans a été signée entre la CCPCM et Creuse Tourisme pour un montant de 5 000 €. Cette convention a été renouvelée en 2023 dans les mêmes termes pour deux ans.

La dernière convention arrive à son terme, il est donc proposé de la reconduire pour un an. Cette durée permettra de faire la transition entre la mandature actuelle et la prochaine. Le prochain conseil pourra décider des modalités de continuité de ce partenariat.

Cette convention a pour objet :

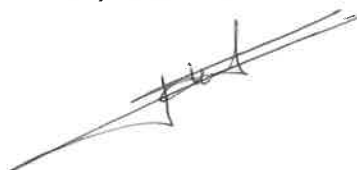
- Collaborer avec l'équipe de la communauté de communes à l'exercice de la compétence tourisme ;
- Concevoir le plan de communication annuel de la Communauté de communes en lien avec le plan de communication départemental porté par Creuse Tourisme ;
- L'appuyer sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de son plan d'action annuel et élaboration de la stratégie touristique 2026-2029
- L'appuyer sur la mise en œuvre de projets touristiques structurants (Terra Aventura, développement de l'itinérance, site de Malval, site de Champsanglard)

- L'appuyer sur la conception des éditions touristiques,
- Coordonner et réaliser des accueils de presse et médias dans le cadre de l'animation et du suivi du plan de communication annuel de la Communauté de communes.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des voix exprimées, par 19 pour, 1 abstention :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention pour l'année 2026 et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Guy MARSALEIX**



**Le secrétaire de séance
Philippe CHAVANT**

